

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 18 Décembre 2008

L'an deux mille huit et le dix huit décembre
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 9 décembre 2008.

délibération n°07-12/2008	Dépenses d'investissements sur exercice 2009
------------------------------	--

Etaient présents : Mr ANDRIOT Jean Pierre (remplaçant de Mr DEVIC Henri), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOT Alexandra (remplaçante de Mme VIDAL Jacqueline), Mr BENAC Claude, Mr BENALET Paul, Mr BERGE Pascal (remplaçant de Mr GALY Maurice), Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de Mr AUDOUBERT Michel), Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme GAYE DELAPLANQUE (remplaçante de Mme BRIAND Christine), Mr BROS Bernard, Mr CARRERE Gérard, Mr CENA Pierre, Mr CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mr DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DORET Michel, Mme DUPONT Michèle, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LABORDE Amédée, Mr LABORDE Michel, Mr LECHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mr MICHEL Robert, Mr PESSANT Christian, Mr PERILHE Yves (remplaçant de Mr LACAZE Yves), Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUELA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mr THIBAUD Gérard, Mr VALETTE Claude, Mme VEGANZONES Laure (remplaçante de Mr FERRAGE Pierre), Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier.

Etaient Excusés : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mme CANAL Marie Claude, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CHEVET Patrick, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Eric, Mr DEVIC Henri, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr LACAZE Yves, Mr LEMASLE Patrick, Mme MALET Valérie, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr TURREL Denis, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Didier.

Secrétaire de séance : Mme DELAVERGNE Evelyne

OBJET : Dépenses d'investissements sur exercice 2009 Dépenses d'investissements sur exercice 2009

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Afin de pouvoir effectuer des règlements sur les comptes d'investissement début 2009, avant le vote du budget primitif qui interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre, Monsieur le Président demande l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses de cette section, à hauteur de 25 % du montant inscrit sur l'exercice 2008, à savoir :

Budget Principal :

Chapitre 20 : 32 300 €
Chapitre 21 : 300 600 €
Chapitre 23 : 1 050 000 €

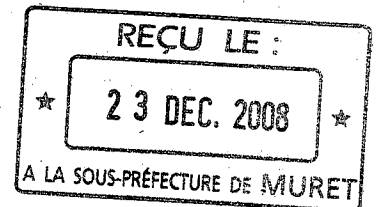
Chapitre 458102 : 3 900 €
Chapitre 458107 : 11 200 €
Chapitre 458109 : 229 000 €

Budget Petite Enfance :

Chapitre 20 : 24 800 €
Chapitre 21 : 37 200 €
Chapitre 23 : 515 900 €

Budget Hôtel d'entreprises :

Chapitre 20 : 500 €
Chapitre 21 : 950 €
Chapitre 23 : 241 000 €



Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses de la section d'investissement à hauteur de 25 % des crédits inscrits sur l'exercice 2008.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy HELLE



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 23.12.08.....